

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, BOLLE Erick, REYNAUD Yohan, ABELY Michel, COLIN Patrick,

Arrivée de Mr MARCHWACKI Eric à 18h26

Absents : POYOL Julie, DUTFOY Guillaume, COLIN Hubert.

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

Mr RAINERI Gérard, ouvre la séance à 18H18.

1/ Budget primitif commune et assainissement 2022 :

Monsieur David MORALES nous présente le budget primitif 2022 de la commune :

Fonctionnement commune	DEPENSES	RECETTES
Vote des crédits	653 821.58	257 696.00
Reports	/	396 125.58
Total section fonctionnement	653 821.58	653 821.58
Investissement commune	DEPENSES	RECETTES
Vote des crédits	378 500.95	273 025.49
Reports	/	105 475.46
Total section investissement	378 500.95	378 500.95
TOTAL DU BUDGET	1 032 322.53	1 032 322.53

Le Budget primitif communal 2022 est voté à l'unanimité

Monsieur David MORALES nous présente le budget primitif 2022 de l'assainissement :

Exploitation assainissement	DEPENSES	RECETTES
Vote des crédits	16 280.97	16 582.12
Reports	301.15	/
Total section Exploitation	16 582.12	16 582.12
Investissement assainissement	DEPENSES	RECETTES
Vote des crédits	40 465.37	15 261.00
Reports	/	25 204.37
Total section investissement	40 465.37	40465.37
TOTAL DU BUDGET	57 047.49	57 047.49

Le Budget primitif de l'assainissement 2022 est voté à l'unanimité

2/ Contractualisation :

Présentation du tableau des travaux inscrits dans la contractualisation et des financements publics sollicités

Voté à l'unanimité

3/ Avenant de modification à la Convention Territoriale Globale (CTG) liant la Communauté de Communes Vaison Ventoux, les 19 communes du Territoire et la CAF de Vaucluse et la M.S.A. Alpes Vaucluse sur une période de 5 ans :

Madame BARNOUIN Karina rappelle que la CAF de Vaucluse, la Msa Alpes Vaucluse et les 18 communes du territoire la Communauté de Communes Vaison Ventoux, déjà partenaires sur divers dispositifs et actions, ont signé une convention territoriale globale (CTG) en 2020.

Pour rappel la CTG a pour objet d'élaborer un projet social de territoire avec les collectivités locales partenaires et d'organiser concrètement l'offre globale de services de la CAF et la MSA de manière structurée et priorisée en articulation avec le projet municipal.

La mise en œuvre de la CTG s'organise ainsi dans le cadre d'une démarche partenariale, qui se justifie dans le cas du territoire de la Communauté de Communes Vaison Ventoux selon deux points de vue :

Du point de vue de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité :

Du point de vue du partenariat :

Soucieux de mettre en adéquation les moyens et les besoins, d'éviter la dispersion (voire) des actions, la CAF de Vaucluse, la Msa Alpes Vaucluse et la Communauté de Communes Vaison Ventoux et les communes du territoire ont décidé de mieux « Agir ensemble » en s'inscrivant dans le cheminement inédit, pour l'une comme pour l'autre, d'une Convention Territoriale Globale.

L'objectif visé est à la fois d'améliorer la connaissance du territoire visé, par l'addition des points de vue et des éléments de perception, puis de rendre l'action elle-même plus efficace, par la mise en synergie des moyens, des compétences, et des dispositifs.

Il est donc convenu que la convention territoriale globale 2020-2023 soit modifiée par ce dit avenant en intégrant :

- **La nouvelle collectivité signataire suivante : commune de CAIRANNE**
- **La prolongation d'une année de la CTG jusqu'au 31 Décembre 2024**

Loin d'un énième dispositif contractuel en diverses fiches et instances de pilotage, il s'agit ici de donner un cadre politique, qui fixe des orientations stratégiques, afin d'encadrer les conventions en vigueur et leur donner du sens, une cohérence globale, une perspective claire, tracée de concert entre les deux acteurs partenaires.

Ainsi, la Communauté de Communes Vaison Ventoux, l'ensemble des communes, la CAF et la MSA réaffirment leur souci d'agir, certes chacun dans son rôle, chacun avec sa légitimité démocratique et institutionnelle, mais surtout davantage ensemble, dans l'intérêt de tous, à commencer par les populations les plus en difficulté, qui sont particulièrement nombreuses ici au regard de la population totale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE :**
 - o **La nouvelle collectivité signataire suivante : commune de CAIRANNE**
 - o **La prolongation d'une année de la CTG jusqu'au 31 Décembre 2024**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de modification à la convention territoriale Globale.**

4/ Choix du futur fournisseur pour les copieurs :

Monsieur MORALES David nous présente les 5 offres des fournisseurs de copieurs pour l'école et la mairie ;

Xéros / Symbiose / Ricoh / Canon / Rex-Rotary

L'entreprise Symbiose sort du lot à offre identique d'équipement : un copieur noir et blanc pour la mairie et un copieur couleur pour l'école avec agrafage automatique, paiement à la copie, location mensuelle et maintenance.

Monsieur MORALES a également négocié l'enlèvement des copieurs actuels gratuitement.

Le choix de la société Symbiose est proposé au conseil voté à l'unanimité

5/ Voirie :

Chemin de la tuilière : la proposition du revêtement en bi-couche n'est pas satisfaisante car trop fragile.

Le conseil préfère demander à Missolin, Eiffage, et Teyssier un devis pour : un enrobé / 80 % le Prix / 20%

le délais

6/ Questions diverses :

Monsieur Marchwacki nous demande après avoir reçu les offres de capteurs CO2 si nous en avons besoin :
Le constat est que ce n'est pas utile, mais que cela pourrait devenir obligatoire ;
A l'unanimité les membres du conseil préfèrent attendre que cela soit rendu obligatoire car les normes imposées alors seraient différentes des appareils que nous achèterions maintenant.

Lors du dernier conseil d'école, dans les travaux à prévoir : peinture des classes et couloir de l'école.

La fermeture du portillon d'accès au jeu est cassée. A réparer.

Prévoir de traiter les poutres de la charpente de l'école : demander 3 devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Mme BARNOUIN Karina